

**Conseil Général**  
**Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2020 à 20h15 à la cafétéria du Gymnase du Nord Vaudois**

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 26 novembre 2019
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communications de la Présidente du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal No. 85/20 sur la gestion et les comptes 2019 – rapports de la Fiduciaire et de la Commission – débat et décision
7. Préavis municipal No 86/20 concernant l'arrêté d'imposition pour 2021 – rapport de la Commission – débat et décision
8. Préavis municipal No. 87/20 relatif au postulat de Madame Progin déposé le 11 juin 2019 concernant une proposition de modification des directives de notre règlement communal sur la gestion des déchets du 28 juin 2017 – rapport de la Commission – débat et décision
9. Motion de Monsieur Bernard André
10. Nomination du bureau pour la période du 01.07.2020 au 30.06.2021 (Président, vice-président, scrutateurs)
11. Nomination de la Commission de gestion pour la période du 01.07.2020 au 30.06.2021
12. Propositions individuelles et interpellations.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous dans la cafétéria du Gymnase en raison des règles de distanciation COVID, Madame la Présidente du Conseil, Danièle Schwander, ouvre la séance. Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, elle donne la parole à la Secrétaire du Conseil, Maryvonne Cholly-Stehlé, pour procéder à l'appel.

**1. Appel**

37 personnes assermentées étant présentes sur un total de 70 personnes, le quorum est atteint et la séance peut commencer.

**2. Procès-verbal de la séance du 26 novembre 2019**

Le procès-verbal de l'assemblée du 26 novembre 2019 est adopté à l'unanimité, moins deux abstentions.

### **3. Assermentation des nouveaux membres**

10 personnes demandent à être assermentées, soit :

Mesdames Pierrette Bachmann, Marianne Boada, Mélanie Borgeaud dit Avocat Guex et  
Messieurs Roger Bachmann, Albert Bérovalis, Sergio Boada, Alain Brasset, Aimé Guex, Marco Quaglia, Jean-Marc Reymond.

### **4. Communications de la Présidente du Conseil**

- Madame la Présidente tient à remercier Madame Peguiron et les bénévoles pour la distribution des paniers de courses aux personnes à risques dans le cadre de la crise du COVID.
- Etant donné la disposition des tables de la cafétéria Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil souhaitant s'exprimer durant la séance, de bien vouloir s'avancer, préciser leur nom et prénom avant leur intervention et de parler à haute et intelligible voix dans le micro prévu à cet effet, afin d'augmenter la qualité de l'enregistrement.
- Madame la Présidente rappelle à nouveau que participer à une commission fait partie intégrante du rôle de Conseiller général et que les rapports des commissions doivent être fournis au plus tard 48 heures avant l'assemblée.

### **5. Communications de la Municipalité**

Mme la Présidente passe ensuite la parole à Monsieur le Syndic Denis Schneider, pour les communications de la Municipalité.

- Police Nord Vaudois : Monsieur Schneider rappelle qu'en tant que Syndic, il siège à la PNV. Les nouvelles sont bonnes, dans le sens que la sécurité a augmenté avec 10% de moins de cas d'infraction. Ces 2-3 dernières années, nous avons déjà 30% de moins de cas, ce qui donne un total de 40% d'amélioration en 4 ans. Il existe toutefois toujours quelques problèmes de type vols à l'arraché, de drogues, surtout à Yverdon-les-Bains, pas chez nous fort heureusement, ainsi que quelques infractions au code de la route, mais globalement le niveau sécuritaire est bon, voire très bon selon la Gendarmerie et la PNV. Le message que la PNV souhaite faire passer, c'est que si vous avez un problème, comme ce que nous avons eu cet été avec du bruit dans les piscines ou des pétards et fusées intempestives, ne prenez pas de risques, n'allez pas chez les voisins ou chez les gens qui font du bruit, mais appelez simplement la PNV et en quelques minutes ils seront là et pourront intervenir. Ils sont à disposition pour ça. Le bon réflexe est d'appeler directement la police et non pas le Syndic qui ne peut rien faire.
- Refuge de Cheseaux-Noréaz : les oppositions ont été levées grâce aux explications de l'Association des intérêts de Cheseaux-Noréaz. Les arbres vont être abattus entre le 1<sup>er</sup> et le 7 septembre 2020. 3 arbres sont directement concernés par le refuge, mais en faisant le tour avec Monsieur Perey, Garde-forestier, il a été constaté plusieurs arbres malades (charalose, maladie du frêne) ou en très mauvais état et qui nécessitent également d'être abattus à cette occasion, car ils pourraient tomber sur le refuge. Nous laissons donc les professionnels de la forêt pour procéder à l'abattage et assurer la sécurité de la parcelle. Les travaux pour la construction du refuge commenceront mi-septembre, avec la canalisation et la dalle. Nous sommes en bon accord avec les deux représentants de l'Association des intérêts de Cheseaux-Noréaz, Messieurs Hurni et Gilliéron, qui sont présents ce soir et avec qui nous nous réjouissons de voir avancer ce beau projet.

- Procédures au tribunal cantonal : deux cas étaient encore présents l'année passée. 1 procédure est terminée avec obtention de l'accord du tribunal concernant un treillis et une natte de protection verte. Il a également été obtenu que les frais avancés par la personne qui est allée au tribunal soient reversés à la Commune. Une partie de l'argent versé aux avocats de la Commune a pu être ainsi récupérée. Nous restons tout de même perdants sur le total.
- Etang didactique : une mise à l'enquête est en cours. Celui-ci sera implanté entre la cafétéria et le bâtiment communal. Il y a 4 oppositions actuellement qui vont être traitées prochainement.
- COVID : il semble que ça se soit globalement bien passé. Peu d'information a pu filtrer car les cas sont soumis au secret médical et nous ne savons pas combien de personnes ont été touchées dans le village, ni même dans la région. La Commune a essayé de servir les personnes âgées du mieux qu'elle le pouvait en allant faire leurs courses. Il y a eu beaucoup de bénévoles, plus que de livraison et à l'instar de la Présidente, nous les remercions également. La Commune avait trouvé un arrangement avec Manor et pour les fruits et légumes avec Madame Schwander. Les bénévoles allaient ensuite apporter les courses chez les gens. Sinon, les mesures de protection COVID sont toujours d'actualité, raison pour laquelle il n'est pas possible de siéger dans la salle de commune habituelle du restaurant de La Table de Mary. Il est très vraisemblable qu'il en sera de même pour le prochain conseil. Monsieur le Syndic en profite pour remercier Madame la Directrice du gymnase pour avoir mis gracieusement à disposition de la Commune la cafétéria du gymnase pour ce soir. Il était aussi prévu de faire la Fête de Cheseaux-Noréaz dans ce local à titre gracieux, mais malheureusement celle-ci a dû être reportée pour des raisons sanitaires.
- Retraite de Madame Thérèse Raimond, boursière communale : Madame Raimond a fait valoir son droit à la retraite en avril de cette année et j'aimerais saisir cette occasion pour demander à l'assemblée d'applaudir Thérèse pour ses 31 ans d'activité pour la Commune. Monsieur le Syndic lui remet au nom de tous 2 bons à la Prairie et 4 bons chez Coop pour la remercier de ces 31 ans passés au service de la Commune. Madame Raimond tient à remercier Monsieur le Syndic et Mesdames et Messieurs les Municipaux pour toute la confiance qui lui ont témoignée pendant toute sa carrière, au cours de laquelle elle a connu 3 syndicats et 15 municipaux différents. Elle remercie une fois encore l'assemblée et souhaite à tous une bonne continuation professionnelle et personnelle pour l'avenir. Monsieur le syndic précise que nous ferons la connaissance du nouveau boursier à la séance du Conseil général du 1<sup>er</sup> décembre prochain. Il lui souhaite d'ores et déjà un bon commencement et précise à l'assemblée que cette personne travaille tous les mercredis sur place au bureau communal. Vous pouvez dès lors soit l'appeler sur le numéro figurant sur le site de la Commune ou passer au bureau communal les mercredis.

Monsieur le Syndic ayant terminé ses communications, il passe la parole à ses collègues municipaux. Seule Madame Sylvie Di Dario demande la parole.

- Arrêt de bus au Coteau des Ifs : cela fait quelques années déjà qu'il a été demandé à ce que cet arrêt soit muni d'un abri. Malheureusement et malgré l'étude de diverses solutions, une limite minimale de 10m à la forêt toute proche de chaque côté, n'autorise pas une telle réalisation.
- Service de la mobilité : le conseil communal d'Yverdon-les-Bains a voté en début d'année un crédit d'étude pour la réalisation d'un plan directeur des transports publics. Cette étude a pour objectif de repenser le réseau Travis de sa globalité, y compris les dessertes de notre Commune. En première étape, la filière Mobilité et son mandataire Mobil'homme ont lancé une vaste démarche participative, visant à identifier précisément les besoins des résidents et des pendulaires, qu'ils soient ou non usagers des transports publics. À cet effet, ont figuré dans la presse du Nord vaudois, à plusieurs reprises, des encarts qui expliquaient comment se connecter pour donner son avis. Par ailleurs, si vous avez un avis par rapport à ça, nous vous invitons à aller sur le site [www.avis-bus-y.com](http://www.avis-bus-y.com). Vos commentaires sont attendus jusqu'au 11 septembre 2020. Il peut être intéressant aussi d'aller lire les commentaires des autres. Monsieur le Syndic souhaite apporter un complément d'information en précisant que 3 communes utilisent le réseau Travis, soit Yverdon-les-Bains,

Cheseaux-Noréaz et Montagny-près-Yverdon. Les autres communes font appel à Car Postal et sont donc moins concernées par cette étude.

**6. Préavis municipal No. 85/20 sur la gestion et les comptes 2019 – rapports de la Fiduciaire et de la Commission – débat et décision**

- Madame la Présidente repasse la parole à Monsieur le Syndic pour la lecture du préavis municipal relatif à la gestion et aux comptes 2019. Il en ressort un bénéfice net de CHF 22'907.68, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 113'620.-, soit une amélioration de CHF 136'527.68 par rapport au budget. Cette amélioration est due principalement à :
  - L'augmentation des impôts sur les successions
  - L'augmentation du réseau d'accueil de jour
  - Baisse des frais d'entretien du réseau d'eau (pas de grosse fuite)
  - Légère baisse des écoles primaires (moins d'élèves que prévu)
- La parole est ensuite donnée à Monsieur Gilbert Christen, rapporteur de la Commission de gestion pour procéder à la lecture du rapport de la Commission. Au vu de ces excellents résultats, la Commission recommande à l'assemblée d'approuver le préavis municipal sur la gestion et les comptes 2019.
- Mme la Présidente remercie Monsieur Christen pour la lecture du rapport de la Commission et ouvre la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, Madame Schwander remercie MM. Schneider, Syndic et Christen, Rapporteur de la Commission de gestion pour leur travail et fait passer au vote l'approbation des comptes 2019, ainsi que la décharge à la Municipalité et à la boursière.

**LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ**

Vu le rapport de la Municipalité,  
Entendu le rapport de la Commission de gestion,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : Les comptes communaux de l'année 2019 sont adoptés

Article deux : Décharge est donnée à la Municipalité de sa gestion de l'année 2019.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

## **7. Préavis municipal No 86/20 concernant l'arrêté d'imposition pour 2021 – rapport de la Commission – débat et décision**

- Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Syndic, Denis Schneider, pour la lecture du préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2021.
- En préambule de la lecture du préavis, Denis Schneider remercie l'assemblée pour sa confiance concernant la gestion des comptes 2019 et tient à préciser quelques éléments pour l'année prochaine. En effet, il est à prévoir que les revenus fiscaux seront de CHF. 100'000.- inférieurs. Il y aura certainement l'influence du COVID, à cause duquel certaines personnes n'auront pas pu toucher l'entier de leur salaire, en raison des RHT et il est donc difficile de prévoir le résultat final. En outre, la canalisation principale d'amenée d'eau du Montélaz devra être rénovée en 2021 pour un budget estimé à CHF 500'000.-. Ce qui nous pousse à la prudence. Toutefois, nous sommes contents d'avoir pu présenter un léger bénéfice pour cette année 2019. La situation est donc toujours bonne et l'avantage c'est que des amortissements importants peuvent encore être faits. Le Syndic passe ensuite à la lecture du préavis municipal sur l'arrêté d'imposition 2021.
- Mme la Présidente, Danièle Schwander remercie Monsieur le Syndic pour la lecture du préavis et ses précisions et donne la parole à Monsieur Gilbert Christen pour la lecture du rapport de la Commission.
- Danièle Schwander remercie Monsieur Christen pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.
- Monsieur Jean-Daniel Lavanchy demande la parole. Il se dit satisfait que les communes vaudoises et le département des finances du canton se soient mis d'accord pour revoir la répartition des quotes-parts des communes concernant les charges sociales. La première question est : à partir de quand est-ce que cette répartition va s'appliquer, est-ce déjà dès 2021 ? Sa deuxième question est : est-ce que la municipalité s'est déjà penchée sur les impacts à prévoir sur le budget 2021 ?
- Monsieur le Syndic répond que cet accord de financement va être progressif et prendra de l'ampleur par tranches jusqu'en 2028. Nous en tiendrons compte effectivement dans le budget même si en 2021, ça ne va pas changer grand-chose. Si on contrebalance l'avantage de cette partie assurances sociales, on aura les désavantages du COVID, ainsi que cette incertitude de rentrées fiscales prétéritées par le COVID. Nous n'avons pas voulu augmenter tout de suite le point d'impôt et avons même voté une baisse de 3 points d'impôt alors que j'avais proposé 2 points, mais la Commune étant saine, on essaye de maintenir ces 67% d'impôts en espérant que les résultats 2020 ne soient pas trop mauvais. Puis on a également des amortissements dans les années suivantes qui vont tomber, qui nous permettront de passer le cap. Ça lui semble donc prématuré de remonter le point d'impôt.
- La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente fait passer au vote le préavis municipal et le rapport de la Commission de gestion.

## LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le préavis municipal,  
Entendu le rapport de la Commission,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

Article premier : Le taux d'imposition pour l'année 2021, fixé à 0.67 de l'impôt cantonal de base est adopté

Article 2 : L'approbation du Conseil d'Etat demeure réservée.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

### **8. Préavis municipal No. 87/20 relatif au postulat de Madame Progin déposé le 11 juin 2019 concernant une proposition de modification des directives de notre règlement communal sur la gestion des déchets du 28 juin 2017 – rapport de la Commission – débat et décision**

- Madame la Présidente, Danièle Schwander donne la parole à Madame Di Dario, Municipale pour la lecture du préavis municipal relatif au postulat de Madame Progin déposé le 11 juin 2019 concernant une proposition de modification des directives de notre règlement communal sur la gestion des déchets du 28 juin 2017. Celui-ci propose une modification du point 13 (mesure d'accompagnement) : les étudiants et les personnes en formation jusqu'à 25 ans sont exonérés de la taxe forfaitaire sur présentation d'une attestation et les adultes au bénéfice d'une prestation complémentaire (PC), ou au revenu d'insertion (RI) sont exonérés de la taxe forfaitaire sur présentation d'une attestation des services concernés. Dans sa réponse au postulat de Madame Progin, la Municipalité précise les éléments suivants :

- Une soixantaine de jeunes dans la Commune pourrait être concernée ces prochaines années par cette exemption, avec pour conséquence une baisse CHF 4'800.- de la taxe forfaitaire sur un budget d'environ CHF 25'000.- (perte de près de 25%)
- Ce report de charge obligerait la Commune à augmenter sa taxe forfaitaire de CHF 20.- la portant à CHF 100.- par adulte de plus de 25 ans.

En conséquence de ce qui précède, la Municipalité propose de ne pas rentrer en matière sur la demande de modification du point 13 de sa directive relative à la gestion des déchets, ni pour l'exemption des jeunes de moins de 25 ans en formation, ni pour les personnes au bénéfice de prestations complémentaires ou au revenu d'insertion.

- Madame la Présidente remercie Madame Di Dario pour la lecture du préavis et passe la parole à Monsieur Louis Pache, rapporteur, pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc, composée également de Messieurs Florian Grognuz et Gilles Humi.

- Madame la Présidente remercie Monsieur Pache pour sa lecture du rapport de la Commission et ouvre la discussion.

- Madame Progin demande la parole. Elle remercie la Municipalité pour son préavis et pour avoir eu connaissance de celui-ci avant la tenue de ce conseil. Elle regrette toutefois de n'avoir pas eu l'occasion de présenter ses arguments à la Commission chargée d'étudier son postulat et souhaite donc le présenter devant l'assemblée. Elle revient sur l'article 12D des règlements des déchets de la Commune, adoptés en 2017 et qui précise que des mesures d'accompagnement du dispositif

de taxation sont prévues, notamment en faveur des familles. Or, la seule mesure prise jusqu'à ce jour, bien qu'indispensable évidemment, est la mise à disposition de containers spéciaux pour les couches culottes et les protections pour l'incontinence. D'où le dépôt de son postulat, Madame Progin revient ensuite sur le tableau figurant sur le préavis, trouvant la comparaison quelque peu biaisée, parce que le cas choisi est une famille avec deux jeunes de 19 et 21 ans, alors que la taxation forfaitaire dans notre commune est prévue dès l'âge de 20 ans. Or, si on considère une famille composée de 2 adultes et de 2 jeunes de 20 et 22 ans, notre Commune se positionne nettement moins bien, avec un montant annuel de CHF 320.- pour cette famille. En effet, les familles avec enfant payent actuellement CHF 160.-/an, tout comme le ménage de 2 personnes sans enfant, alors que les familles avec 2 jeunes en formation doivent s'acquitter d'un montant double, soit CHF 320.-/an. Elle a bien retenu que si les familles avec des jeunes en formation payent moins, la charge se répartit sur l'ensemble des autres ménages avec une augmentation de CHF 20.-/adulte/an. Mais la question qu'elle se pose est, voulons-nous répartir la charge de manière équitable entre toutes les familles ou continuer de pénaliser celles dont les jeunes sont encore en formation et qui subissent déjà des hausses d'impôts, des prix de transports publics et d'assurances maladie et cela dès que leur enfant atteint l'âge de 18 ans. Je me permets aussi de préciser que sa proposition ne concerne pas seulement les jeunes en formation mais également les personnes qui sont au bénéfice des prestations complémentaires ou du revenu d'insertion. Elle rend attentive l'assemblée qu'à l'automne dernier, la Commune de Bex a voulu réviser son règlement sur les déchets et modifier ses taxes pour 2020 en les fixant à CHF 100.-/an et par adulte de plus de 18 ans. Mais la Confédération par la voix de la Surveillance des prix, lui a signifié que ce montant pénalisait lourdement les ménages composés d'adultes et de jeunes en formation et lui a demandé de revoir son règlement. La Commune de Bex a donc pris la décision d'exonérer les jeunes en formation jusqu'à l'âge de 25 ans. Madame Progin montre la lettre que la Surveillance des prix a envoyée à la Commune de Bex. C'est donc pour toutes ces raisons que Madame Progin demande à l'assemblée de refuser le préavis de la Commune et conformément au postulat, de lui demander de mettre en œuvre l'article 12D de son règlement sur les déchets, complétant la directive sur les mesures d'accompagnement du dispositif de taxation.

- Madame la Présidente remercie Madame Progin pour son intervention et la parole n'étant plus demandée, fait passer au vote le préavis municipal 87/20 relatif au postulat de Madame Progin déposé le 11 juin 2019 concernant une proposition de modification des directives de notre règlement communal sur la gestion des déchets du 28 juin 2017.

## LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le rapport de la Municipalité,  
Entendu le rapport de la commission,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : Le point 13 de la directive sur la gestion des déchets du 13 mai 2017 demeure inchangé.

Le préavis municipal est adopté par 21 voix pour, 14 voix contre et 5 abstentions.

## 9. Motion de Monsieur Bernard André

- Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Bernard André pour la présentation de sa motion à l'assemblée.
- Monsieur Bernard André, dans sa motion, demande à la Municipalité de limiter la vitesse à 30 km/h sur les routes et chemins communaux et qu'elle prenne les mesures qu'elle jugera adéquates pour faire respecter cette limitation. Monsieur André donne les arguments suivants :
  - L'étroitesse de certaines rues et la visibilité restreinte qu'elles procurent impliquent, de fait, pour la sécurité des piétons et des enfants qui pourraient s'y aventurer, une vitesse largement inférieure au 50 km/h admissible. Dès lors, imposer la limite proposée, c'est rappeler avec insistance aux oublieux, téméraires ou aux visiteurs occasionnels peu respectueux des riverains, la limite imposée par le savoir-vivre.
  - Pour les habitants qui devraient parcourir en voiture 200 mètres sur les routes communales pour rejoindre leur chez eux, cela leur demanderait 9,6 secondes de plus, pour autant qu'ils aient l'habitude de rouler à 50 km/h. Comparé aux 24 heures d'une journée, cela représente environ 0,01 % de leur temps journalier, ce qui ne me semble pas un sacrifice excessif ou une contrainte significative portant atteinte aux libertés individuelles.
  - Lorsque l'on voit qu'une ville comme Lausanne envisage une mesure analogue, celle-ci paraît d'autant moins déraisonnable au vu de l'attention portée dans nos sociétés en général, à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie.
  - La mise à disposition d'un refuge communal va quelque peu modifier la circulation sur plusieurs routes et chemins communaux
- Madame la Présidente remercie Monsieur André pour sa présentation et ouvre la discussion.
- Monsieur Albert Berovalis demande la parole. Il fait savoir que la Gendarmerie et la Police vaudoise a également ses règlements et ses règles de circulation. Elle définit notamment ce qu'est une zone à 30km/h. Celle-ci est constituée de routes situées dans des quartiers et des lotissements sur lesquelles les conducteurs sont tenus de circuler de manière particulièrement prudente et prévenante. De la signalisation et des marquages au sol rappellent que la vitesse maximale autorisée y est de 30km/h. Aussi, en roulant sur des routes d'un village comme Cheseaux-Noréaz, entre les lotissements, qu'il y ait une signalisation ou non, nous oblige juridiquement à respecter la vitesse maximale dans les lotissements qui est de 30km/h. Ainsi, en acceptant la motion de Monsieur André, on se met en conformité avec les règles de la Police vaudoise. Refuser serait probablement mal venu et mal compris. Quant à la procédure pour obtenir la signalisation de limitation de 30km/h, après renseignement pris auprès de la Commune d'Onnens qui en a fait dernièrement la demande, il faut mandater un géomètre ou architecte pour établir un plan de la Commune avec l'endroit où l'on pense nécessaire de mettre cette signalisation, envoyer ensuite ce dossier à l'Etat de Vaud qui enverra quelqu'un rencontrer un municipal de la Commune pour étudier les meilleures solutions.
- Monsieur Julien Jeanneret s'adresse aux habitants de Champ-Pittet et Champ-soleil, présents au conseil, pour savoir s'ils ont beaucoup de personnes qui roulent à plus de 50km/h. La réponse semble affirmative. Ce que Monsieur Jeanneret constate c'est qu'il y a effectivement des excès de vitesse, mais surtout sur la route principale, qui est cantonale. Dès lors, est-ce que la Commune pourrait faire installer, comme à Mézières, un radar fixe, par exemple à l'ancien arrêt de bus ou à l'entrée de la Commune, ce qui serait déjà bien dissuasif pour les gens de passage, au lieu de tout limiter à 30km/h ?
- Monsieur le Syndic répond à Monsieur Jeanneret sur la possibilité de mettre un radar fixe. Il explique que dans le cadre de la PNV, ils évaluent la possibilité d'acheter ce matériel qui est toutefois assez coûteux, même si avec les amendes ce serait relativement vite amorti. Par contre, dans le cadre d'un équipement PNV, les amendes versées iraient à la PNV. Si la Commune voulait encaisser les amendes, il faudrait qu'elle achète son propre équipement radar. C'est ce qu'a fait



Yverdon-les-Bains avec leurs radars fixes. Il faut savoir que les radars fixes n'ont pas un gros impact parce que l'on sait où ils sont par nature. Pour donner un exemple, si on prend la PNV de manière générale, le budget radar était de CHF 500'000.-. Ils ont doublé le matériel et les équipes pour arriver à CHF 900'000.- de radars mobiles, alors que pour les radars fixes, le budget ne s'élevait qu'à CHF 200'000.-. Ce que l'on constate c'est que les radars fixes représentent un investissement coûteux, mais trop visibles pour dissuader véritablement les gens. Dans notre Commune, on remarque qu'on a beaucoup plus de contrôles radar que lorsque nous étions affiliés à la Gendarmerie, avec 4-5 contrôles tous les trimestres. C'est surtout le long de la grève et vers la sortie en direction de la ferme de Monsieur et Madame Schwander que les radars répressifs sont mis. Dans le village même, il y a relativement peu d'excès, aussi dû à la configuration de la route et au nombre de bus qui y passent.

- Denis Schneider souhaite revenir sur l'inquiétude de Monsieur André concernant les modifications de circulation liées à la mise à disposition d'un refuge communal. Il faut être conscient que le refuge, ça sera 20 voitures par jour de weekend, soit une quarantaine de personnes qui vont se rendre au refuge sur une route, certes pas très large, mais qui aura des places d'évitement, une fois à l'aller et une fois à l'issue de leur manifestation. A titre de référence, pour la route cantonale qui traverse notre village, on est à 5'000 voitures par jour et au Restauroute de Bavois, 50'000 voitures. Il estime donc que cette inquiétude pour 20 voitures par jour de weekend est largement disproportionnée. En outre, il y a 3 chemins d'accès au refuge et si on divise ces 20 voitures par 3, ça ne fait plus que 7 voitures pour les personnes qui habitent le long de ces chemins d'accès. Il souligne également que selon la police et le voyer des routes, l'impression qu'on a en tant que piéton est largement supérieure à la vitesse réelle. On a le cas à Noréaz, à l'angle droit après la ferme des Müller. Ici, les habitants ont demandé à mettre en place des contrôles de vitesse parce qu'il leur semblait que les gens roulaient excessivement vite et il s'est avéré qu'en fait la vitesse était inférieure à 15km/h en moyenne. Idem au Coteau des lfs où des mesures similaires ont été faites et où la vitesse moyenne avait été mesurée à 20km/h, bien que la limitation soit à 50km/h. Après c'est un choix personnel, mais il trouve que de mettre une limitation à 30km/h sur tout le village serait abusif.
- Monsieur Schneider revient sur un dernier point concernant l'application des règles par la police. Il précise que cette dernière est là pour appliquer les règles que la Commune, le Canton ou la Confédération a choisies. Ce n'est pas la police qui décide si on met du 30km/h ou du 50km/h. Donc, c'est bien la Commune elle-même qui décide si on met des zones à 30km/h ou pas et la police ne fait qu'appliquer les règlements en vigueur. Mais chacun est libre d'utiliser le véhicule qu'il souhaite. La tendance va vers une utilisation multi-modale de transport (mix de trottinette, vélo, voiture, bus, etc).
- Monsieur Alain Brassat explique que ça fait 40 ans qu'il habite le chemin du Pré-Vulliemin. Bien avant le projet du refuge communal, il avait fait part à Monsieur le Syndic des voitures qui montent le Pré-Vulliemin à une vitesse excessive. Ce dernier prétend que ce n'est pas plus que 20km/h. Mais Monsieur Brassat, ainsi que les habitants du Pré-Vulliemin, y compris le chemin du Château, à l'instar de la pétition qu'ils ont fait parvenir à la Commune, demandent une vitesse limitée sur ces deux chemins à 30km/h. En effet, Monsieur Brassat a plusieurs fois fait le signe de ralentir aux voitures qui montaient à une vitesse excessive, même si en tant que piétons, on a l'impression qu'elles montent vite, et la seule réponse obtenue a été un bras d'honneur. Maintenant que le refuge va se faire, il y aura forcément plus de circulation. Mais le paramètre n'est pas sur la circulation, mais bien sur la vitesse, surtout après avoir fait la fête au refuge avec le risque d'avoir le pied pesant plus lourdement sur l'accélérateur. Quand on voit que tous les habitants du Pré-Vulliemin et du Château demandent le 30km/h, il trouve que leurs avis devraient être mieux considérés. Faut-il attendre l'accident tragique pour faire bouger les choses ? S'il y en a un, les responsables prendront leur responsabilité.

- Monsieur André précise que la route cantonale n'est pas en discussion ce soir et qu'il ne faut pas brouiller les cartes en l'évoquant dans le débat. Pour ceux qui circulent déjà à 30km/h, cette limitation n'aura aucun impact. Par contre, même pour la petite proportion de gens qui roulent de manière excessive, cette mesure vaut la peine, car ce qui est en jeu c'est le maintien de cette qualité de vie qu'on a dans cette Commune, même si certains pourraient perdre quelques secondes par jour. Il précise encore qu'il ne s'agit pas d'accepter la limite de 30km/h, mais d'accepter que la question soit examinée et qu'une commission se penche dessus.
- Madame la Présidente rappelle à l'assemblée le déroulement suite au dépôt d'une motion. Si la motion est acceptée, la question sera en effet étudiée par la Municipalité et une Commission nommée. Si la motion est refusée, celle-ci sera classée.
- Monsieur Louis Pache souhaite apporter quelques considérations. La première étant qu'il espère que les habitants du Pré-Vulliemin qui se sont fait assermenter aujourd'hui viendront également aux autres Conseils Généraux. La deuxième considération étant qu'en parcourant régulièrement différents endroits de Cheseaux-Noréaz, il semble qu'il soit difficile de dépasser le 30km/h sans faire encourir un danger aux autres mais également à soi-même. Il pense spécialement à la route du Vieux Collège. A ce propos, il se rappelle être intervenu auprès de la Municipalité, au moment où la Commune avait refait la route de Noréaz, pour faire poser des ralentisseurs, que ce soit des bandes pavées ou autres, et la Municipalité avait conclu que ce n'était pas possible. Il le regrette, car il pense que ce sont des moyens beaucoup plus persuasifs, même sans avoir besoin de faire des gendarmes couchés, qu'une limitation qui elle peut se dépasser facilement. L'avantage de bandes pavées et qu'elles n'empêchent le passage ni des véhicules agricoles, ni de la lame déneigeuse pour les rares fois où c'est nécessaire. Concernant le Pré-Vulliemin, j'ai appris que le fait que ce soit une route qui côtoie donne aussi une impression de vitesse. Maintenant, il est vrai que je n'y habite pas. Je suis aussi convaincu que le fait d'avoir décidé de mettre à disposition un refuge va générer quelques nuisances, mais je regrette qu'on fasse un tel procès d'attention en estimant qu'il y aura que des gens qui n'ont aucun savoir-vivre qui vont occuper ce refuge.
- Monsieur Brasset demande à répondre à Monsieur Pache. Certes, il y aura des gens corrects qui loueront le refuge. Mais il a fait plusieurs photos envoyées à Monsieur le Syndic, montrant dans quel état on laissait la décharge des déchets verts, après le passage de jeunes qui fument et boivent en laissant des bouteilles et des déchets derrière eux et cela assez souvent. Il trouve que plus ça va et moins il y a de civilité et sa crainte est que quand les gens descendront du refuge après avoir bu quelques verres, ils appuient un peu plus lourdement sur l'accélérateur.
- Monsieur Giles Hurni demande la parole. Il se dit surpris que le Pré-Vulliemin puisse s'acharner sur les voitures qui vont monter au refuge, alors qu'il n'a pas l'impression que les voitures vont en priorité passer par le Pré-Vulliemin. En effet et après l'avoir contrôlé, si on prend le GPS, celui-ci n'indique pas de monter par le Pré-Vulliemin. Il y aura peut-être bien quelques habitants de la Commune qui auront envie de passer par-là, mais c'est tout. Aussi, il ne comprend pas la fixation que les habitants du Pré-Vulliemin font sur cet accès au refuge, puisqu'il semble évident que son accès ne passera majoritairement pas par le Pré-Vulliemin.
- Madame Progin ne souhaite pas s'exprimer sur le fond du sujet, mais sur la procédure comme l'a très bien expliquée Madame la Présidente et signale que comme il s'agit d'un objet de compétence municipale et pas du Conseil, il s'agit bien d'un postulat et non d'une motion.
- Madame la Présidente remercie Madame Progin pour cette clarification et passe la parole à Monsieur André qui la réclame à nouveau.
- Monsieur André précise qu'il est important de ne pas se focaliser sur le Pré-Vulliemin. Son postulat parle de manière générale des routes de la Commune et pas seulement du Pré-Vulliemin. Selon lui, on a tous à gagner à limiter la circulation à 30km/h partout.

- Monsieur Roger Bachmann souhaite s'exprimer. Il habite au bas du chemin du Collège et depuis quelque temps, il s'impose à y rouler à 20km/h. Il estime que c'est la vitesse appropriée, car il peut à tout moment y avoir des enfants ou des personnes présentes sur cette route. Il avoue accélérer un peu une fois arrivé en haut du chemin, mais jamais au-delà des 30km/h, c'est pourquoi il estime que 30km/h est la vitesse adaptée.
- Monsieur Berovalis souhaite revenir sur son intervention précédente, car il craint de ne pas avoir été bien compris. La vitesse est déterminée, selon la Gendarmerie vaudoise, par la configuration des lieux, par le fait que c'est un lotissement, qu'il y ait des petites routes et c'est ce qui commande qu'on ne doit pas dépasser les 30km/h. Maintenant, le fait qu'on accepte de poser des signaux, ce n'est pas une nouvelle contrainte, c'est une mise en conformité avec les règles de la Police vaudoise.
- Madame la Présidente remercie chaque intervenant pour leurs explications et demande à l'assemblée de statuer sur le postulat de Monsieur Bernard André en passant au vote.

Le postulat de Monsieur Bernard André, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, est accepté par 22 voix, 14 refus et 4 abstentions. Il est transmis à la Municipalité pour étude.

- Monsieur le Syndic précise les prochaines étapes que la Municipalité entreprendra, soit des interventions auprès du Canton et du Voyer, une estimation des coûts pour les infrastructures à financer et de définir les opportunités par zone. Dans tous les cas, la Municipalité avait prévu, dans le cadre du refuge, d'opérer des comptages avec la PNV, avant et après les travaux, sur les 3 routes qui permettent d'accéder au refuge. Il est évident qu'avec le COVID, la circulation est moindre, mais il y a tout de même des personnes qui utilisent la table de pic-nic actuelle ou pour y faire d'autres activités commerciales et ces activités-là vont rester ou déménager parce que le refuge sera loué. C'est clair que ce sera compliqué de faire du deal s'il y a toute une famille à côté qui font des grillades. Ainsi, on verra l'influence que ça a sur la circulation, tant au niveau du nombre de véhicule que sur la vitesse. D'un point de vue personnel, Denis Schneider explique que dans la société actuelle, il y a beaucoup de contraintes. Il suffit de voir les règles de sécurité dans les aéroports, même avant le COVID, en passant 3 heures au contrôle pour éviter qu'il y ait une bombe dans un avion. Finalement, on pénalise tout le monde pour avoir plus de sécurité, la rendant peut-être trop chère ou lourde, au détriment de plus de liberté et moins de contraintes.

#### **10. Nomination du bureau pour la période du 01.07.2020 au 30.06.2021 (Président, vice-président, scrutateurs)**

- Madame Danièle Schwander, actuelle Présidente du Conseil général donne la parole à Bernard André, 1<sup>er</sup> Vice-président. Monsieur André demande à Madame Schwander si elle souhaite se représenter à la présidence du Conseil général, question à laquelle Madame Schwander a répondu par l'affirmative. Monsieur André la remercie pour sa candidature. Il n'y a pas d'autres candidatures, Madame Danièle Schwander est élue tacitement sous les applaudissements fournis de l'assemblée.

- Madame la Présidente, nouvellement réélue, remercie l'assemblée pour sa confiance et passe à l'élection du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Vice-présidents. Sont élus par acclamation :

1<sup>er</sup> Vice-président : Monsieur Bernard André

2<sup>ème</sup> Vice-présidente : Madame Anita Steinbuch Mollard

- Madame la Présidente félicite les nouveaux élus et passe à l'élection des 1<sup>ers</sup> et 2<sup>èmes</sup> scrutateurs, ainsi qu'aux deux suppléants. Elle remercie d'abord Quentin Cochand et Patrik Michel, scrutateurs sortant pour leur travail et l'année sympathique passée ensemble. Monique Ducret et Julien Jeanneret passent de 2<sup>èmes</sup> scrutateurs à 1<sup>ers</sup> scrutateurs. Myriam Prahin et Steve Christen

passent de scrutateurs suppléants à 2<sup>èmes</sup> scrutateurs. Enfin, Messieurs Alberto Gianferrari et Jean-Marc Reymond sont élus scrutateurs suppléants. Madame la Présidente félicite et remercie les nouveaux scrutateurs et suppléants élus et leur rappelle les prochaines échéances électorales avec les votations du 27 septembre 2020 et du 29 novembre 2020, ainsi que les élections à la Municipalité du 7 mars 2021 (1<sup>er</sup> tour) et 26 mars 2021 (2<sup>ème</sup> tour), puis les votations à nouveau du 27 mai, 26 septembre et 28 novembre 2021.

#### **11. Nomination de la Commission de gestion pour la période du 01.07.2020 au 30.06.2021**

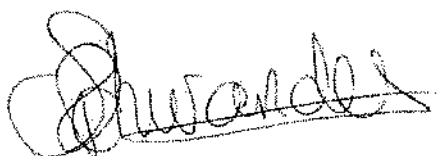
- Madame Schwander tient tout d'abord à remercier Messieurs Lavanchy, Prahin et Wagner pour leur travail durant la législature, que ce soit pour la Commission de gestion ou pour la Commission des finances. Elle passe ensuite à l'élection de la Commission au complet, soit de 3 personnes + 1 personne suppléante, en demandant s'il y a des candidats.
- Monsieur Prahin prend la parole au nom des 3 membres actuels de la Commission, soit Messieurs Lavanchy, Wagner et lui-même pour proposer à l'assemblée leur réélection à la Commission. Il n'y a pas d'autres personnes intéressées, aussi l'élection des 3 membres précités est tacite. Madame la Présidente les félicite et les remercie pour leur élection.
- Avant de demander à l'assemblée si elle serait d'accord de nommer les 3 membres, nouvellement élus à la Commission de gestion, également pour la Commission des finances, Madame Schwander précise la distinction qu'il y a entre la Commission de gestion et celle des finances. La Commission de gestion s'occupe uniquement des comptes et celle des finances du budget, de l'impôt et si besoin de l'emprunt. La demande de Madame la Présidente est acceptée à l'unanimité, les 3 membres de la Commission de gestion sont également nommés à la Commission des finances.
- Madame Schwander remercie l'assemblée et passe aux candidatures pour le poste de membre suppléant de la Commission de gestion. Monsieur Giovanni Di Dario, actuel membre suppléant, est d'accord d'officier à nouveau en tant que tel. Madame la Présidente le remercie, ainsi que l'assemblée et passe au prochain point de l'ordre du jour.

#### **12. Propositions individuelles et interpellations**

- Madame Schwander donne la parole à l'assemblée pour les propositions individuelles et interpellations.
- En premier lieu, Monsieur Quentin Cochant informe l'assemblée qu'il a enfin un débit Internet qui correspond à la facturation. Après avoir payé des milliers de francs à Swisscom pour des prestations qu'il ne souhaite pas qualifier ici, les habitants du Vieux Village sont enfin connectés à Internet. Il remercie les autorités pour le suivi du dossier avec les nombreux téléphones avec Monsieur le Syndic qui s'inquiétait régulièrement de savoir si la connexion avec la fibre était faite. Deuxièmement, il a eu en effet le plaisir de trouver le lien sur le site internet de la Commune, mentionné plus avant par Madame la Municipale Sylvie Di Dario, sur le sondage concernant les transports publics. Il a pu remarquer qu'une grande partie du sondage est déjà fermé. Il reste toutefois une partie du questionnaire encore ouverte, dans laquelle on peut faire des remarques. Il invite ainsi la Municipalité à « grimper dans le bus » au passage pour signaler le manque d'arrêts de bus au village pour les personnes âgées, ainsi que l'absence de bus et d'arrêts de bus adaptés aux enfants de 4 à 6 ans.
- Monsieur Bernard André souhaite rebondir sur le sujet des branchements de la fibre Swisscom et souhaite savoir si l'on sait quand est-ce que les prochains branchements vont venir, car

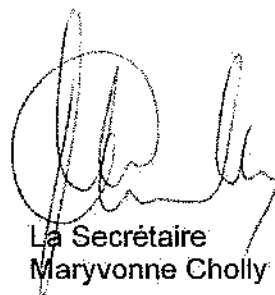
actuellement son débit est lamentable. Madame Schwander précise qu'elle n'a pas non plus accès à la fibre.

- Monsieur le Syndic répond que normalement tout est terminé. Des tests ont été faits dans le Vieux Village, ainsi que dans la rue du Pré-Vulliemin et il semble que ça fonctionne bien. Il précise qu'en tous les cas, la fibre a été tirée jusqu'à la rue du Pré-Vuillemin. Il se peut toutefois que le dernier bout étant en fil de cuivre, il y ait d'autres problèmes. En tout cas, chez Monsieur Hügly, qui avait également beaucoup de problème, cela s'est résolu avec la pose de la fibre. Il précise que le cas de Madame Schwander est un peu différent, car sa ferme se situe hors zone du village. Madame Schwander devra peut-être attendre l'antenne 4G que le Camping VD8 a demandé à Swisscom d'installer gratuitement et qui devrait pouvoir rayonner jusqu'au sommet du coteau. Dans tous les cas, Monsieur le Syndic assure Monsieur André qu'il va rappeler Swisscom pour venir faire des tests et précise aux personnes présentes de ne pas hésiter à l'appeler en cas de problèmes similaires.
- Monsieur Salvatore Di Lorenzo souhaite remercier la Municipalité pour son intervention, sur sa demande, auprès de Monsieur Dolivo concernant la réparation du tapis d'asphalte endommagé lors de la construction des Balcons du Lac en 2016. Toute est désormais en ordre et très bien fait.
- Monsieur le Syndic remercie Monsieur Di Lorenzo et précise en effet que le cas n'était pas clair, puisque la hoirie Dolivo s'était engagée à refaire le bitume sur la route et la Commune n'avait pas de trace comme quoi cela avait été fait après les travaux. Il a suffi de prendre contact avec Monsieur Dolivo qui s'est engagé à le faire très rapidement. Ils ont même refait le marquage sans qu'on le leur demande et le tout de manière très professionnelle. Monsieur Schneider remercie Monsieur Di Lorenzo d'être intervenu, car c'était un cas peu clair dans le cadre de la construction de l'immeuble.
- Monsieur Marco Quaglia habite les Balcons du Lac 5, dans l'impasse du bout et souhaite demander à la Commune s'il serait possible de mettre un panneau « Impasse » à l'entrée du quartier. En effet, il observe tous les jours 3-4 voitures, voire plus qui arrivent en pensant pouvoir relier le Pré-Vulliemin par les Balcons du Lac.
- Monsieur le Syndic répond par l'affirmative à Monsieur Quaglia et fera le nécessaire avec la Municipalité.
- Aucune autre proposition individuelle ou interpellation n'étant faite par l'assemblée, Madame la Présidente remercie les Conseillers présents et précise la date de la prochaine séance fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2020. Elle informe avec regret que le traditionnel apéritif à l'issue de la séance du Conseil n'aura pas lieu en raison des restrictions COVID. Elle lève la séance à 21h55, en souhaitant un bon automne à tous.



La Présidente  
Danièle Schwander

Pour le bureau



La Secrétaire  
Maryvonne Cholly